



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Rémunération du directeur de projet « Action Coeur de Ville » - Modification**

DEL-2019-071

**Numéro de la délibération :** 2019/071

**Nomenclature ACTES :** Fonction publique, Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 24/06/2019

**Date de convocation du conseil :** 18/06/2019

**Date d'affichage de la convocation :** 18/06/2019

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** M. Paul LE GUERNIC

**Étaient présents :** M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUINEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

**Étaient représentés :** M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, M. Michel GUILLEMOT par Mme Annie GUILLEMOT, Mme Emmanuelle LE BRIGAND par Mme Madeleine JOUANDET, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizc PERRAULT

## **Rémunération du directeur de projet « Action Cœur de Ville » - Modification**

### **Rapport de Jacques PÉRAN**

Un emploi de directeur de projet « Action Cœur de Ville » a été créé par délibération du 25 juin 2018.

Cette dernière prévoit que la rémunération du directeur se fera sur la base du grade d'attaché à l'indice majoré 626 ; elle n'autorise pas le versement de primes et plus particulièrement du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Or, la municipalité souhaite pouvoir verser à l'agent recruté le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) selon les modalités définies par la délibération du 19 février 2018.

Mais, pour que la collectivité puisse verser un CIA à l'agent, il faut impérativement que cet agent perçoive l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE). C'est pourquoi, il est proposé de prévoir le versement mensuel de l'IFSE pour permettre le versement annuel du CIA.

Cependant, pour rester dans la limite de la dépense budgétaire autorisée et après accord de l'intéressé, il est proposé de baisser l'indice majoré de rémunération à hauteur de l'IFSE attribuée.

#### **C'est pourquoi, après avis favorable du CT du 3 juin 2019, nous vous proposons :**

-de fixer le montant de la rémunération de l'emploi de directeur de projet « Action Cœur de Ville » par référence à l'indice majoré 537 du grade d'attaché territorial,

-de prévoir le versement du RIFSEEP selon les modalités définies par le Conseil Municipal.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 25 juin 2019**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE**

**Christine LE STRAT**